

Evreux, le 28 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections municipales 2014

Dépôt obligatoire des déclarations de candidature

Dominique Sorain, préfet de l'Eure rappelle que pour être candidat aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, le dépôt des déclarations de candidatures est obligatoire quelle que soit la taille de la commune concernée.

A ce jour, aucune liste n'a encore été déposée pour 97 communes de moins de 1000 habitants (soit 17%) et 17 communes de 1000 habitants et plus sur 119 (soit 14%).

Pour mémoire, chaque candidat doit se rendre en préfecture pour les communes situées dans l'arrondissement d'Évreux et en sous-préfectures pour les communes situées respectivement dans les arrondissements des Andelys et de Bernay.

Les horaires fixés par arrêté préfectoral pour les dépôts de candidature sont les suivants :

- du 11 février au 5 mars 2014, à l'exception des samedis et dimanches : 9 heures à 16 heures ;
- le 6 mars 2014 : 9 heures à 18 heures.

Ces horaires sont communs à la préfecture et aux sous-préfectures.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au jeudi 6 mars 18h00. Au delà, aucune candidature ne pourra plus être prise en compte.

Les documents à fournir par chaque candidat sont spécifiés sur le site Internet de la préfecture de l'Eure dans la rubrique Élections 2014 à l'adresse suivante : <http://www.eure.gouv.fr>

Contacts presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35